

Madame, Monsieur,

La parcelle cadastrée division 1 section A 416z9 se situe :

- en **zone d'habitat** sur environ les 8 premiers mètres par rapport à la voirie, et en **zone d'aménagement communal concerté** sur le reste de la parcelle **au plan de secteur**
- en **zone d'habitat** et **zone d'aménagement différé** au **schéma de développement communal**
- en **aire urbanisme de bâtisse en ordre discontinu** et **zone d'aménagement différé au PS** au **guide régional d'urbanisme**.

Pour information, la zone d'aménagement communal concerté au plan de secteur est **non destinée à l'urbanisation**. Il est également important de noter que le plan de secteur a une valeur réglementaire dans le CoDT.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Belle journée,



Service urbanisme
Administration communale de Colfontaine
Rue du Pont d'Arcole, 14

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Cordialement,

Un e-mail ne peut en aucun cas engager l'étude. Tout ce que contient ce mail est indicatif et non contractuel.

[Cliquez ici pour vous désabonner](#) - [Mettez à jour vos données personnelles et critères de recherche](#) - [Charte privée](#)

Powered by WHISE

***** DISCLAIMER *****

Ce message n'engage aucunement la Commune de Colfontaine. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre et revêtu de la signature du Directeur général et du Bourgmestre.

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.

******* DISCLAIMER *******

Ce message n'engage aucunement la Commune de Colfontaine. Tout courrier officiel doit toujours actuellement être confirmé par lettre et revêtu de la signature du Directeur général et du Bourgmestre.

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique.